CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E174975** **VALABLE JUSQU'AU** **03/05/2024**

ÉDITÉ LE 19/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/06/2009

Raison sociale : MURTINU GIUSEPPE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 27/03/2013

Capital : 10 000

ZONE INDUSTRIELLE
340 ROUTE D ETAMPES
91150 BRIERES LES SCELLES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY 497 803 916

Siret : 497 803 916 00038

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 2114157

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 1912649957

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 1912649957

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/03/2022

Téléphone : 01 64 95 44 45 **Fax :**

Portable : 06 88 59 90 74

Responsabilité légale :
MURTINU GIUSEPPE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet : www.giuseppemurtinu.com

E-mail : contact@giuseppemurtinu.com

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 675 156 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	7	04/05/2021
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAINT
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAINT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.